



Strasbourg, jeudi 28 avril 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02167**Modifiant l'avis n° FR/2022/01965**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Atterrissement (Fin)**CANAL DE COLMAR - Croisement de l'ILL****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.0 m)****- à partir du 15/04/2022 à 08:00 au 28/04/2022 à 18:00**o **Canal de Colmar**

entre les pk 11,200 (Colmar) et pk 11,300 (Colmar)

Commentaire :

La modification de l'avis initial porte sur une fin anticipée de l'atterrissement et de son mouillage réduit, un nouvel avis sera émis pour signaler le dragage en cours sur ce secteur à compter du 29 avril 2022.

Au moins une heure avant tout passage à l'écluse de l'ILL sur le canal de Colmar, contacter l'éclusier de service au 06-21-32-09-02.

Les usagers de la voie d'eau qui seront autorisés à passer au droit du croisement de l'ILL sont invités à naviguer avec prudence.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Service(s) à contacter :

UT Rhône au Rhin Sud, 14 Rue de l'Est, CS 31107, 68052 MULHOUSE

Tél : 0389452914

Date limite d'affichage :

29/04/2022

Chef d'Unité

Jérôme ALBARET